

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 26 mars 2019

Présents : THIRIOT Christian, BLAIN Bruno, MILLET Jérôme, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, CORNAND Jean-Jacques, DUMAS Chantal.

Excusé : ETIENNE Pierre (a donné pouvoir à BLAIN Bruno)

Absent : BERARD Patrick.

Mme Chantal DUMAS a été désignée secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance à 18h05, remercie la présence de Madame Freydier, Inspectrice des finances publiques, remercie le travail réalisé par Marilyn et donne la parole à Pierre ETIENNE qui fait une déclaration et quitte la séance à 18h10.

1. Vote du compte de gestion

Adopté à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif

Monsieur le Maire se retire pour le vote. Adopté à l'unanimité

3. Vote sur affectation des résultats

Adopté à l'unanimité

4. Vote du taux des taxes locales 2019

Pas de hausse. Adopté à l'unanimité

5. Vote du budget 2019

Adopté à la majorité : 1 contre et 7 pour

Madame Freydier explique à plusieurs reprises les chiffres et le fonctionnement du budget et de la comptabilité de la commune de Beauvoisin.

6. Vote pour signature d'une convention servitude de passage de ligne électrique souterraine entre SDED et commune sur chemin privé (CR26)

Adopté à la majorité : abstentions : 2 ; pour : 6

7. Dossier raccordement au réseau BT Jean-Luc MARTIN : délibération SDED et convention de participation

Opération : 19 413 € HT

15 000 € financé par le SDED reste 3 938, 26 € à financer : proposition que Jean-Luc MARTIN le prenne en charge par le biais d'une convention. Adopté à l'unanimité

8. Vote motion de soutien Hôpital de Buis les Baronnies

En suspens, reporté.

9. Questions diverses

- Permis de construire Lucas DUMAS : la DDT demande des pièces manquantes
- Redevance assainissement : le travail se poursuit pour envoyer les factures aux usagers.
- Guinguette : dossier retenu dans les programmes Région et Département, attente des attributions des subventions.
- Samedi 30 mars : permanence pour inscriptions sur listes électorales de 10h à 12h.

Vu pour être affiché le 01 avril 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 01 avril 2019

Le Maire, Christian THIRIOT

